



Bulletin mensuel

Publié par le Centre International de Référence pour les droits de l'enfant privé de famille- SSI

N° 198
Janvier 2016

EDITORIAL

Les bonnes résolutions de 2016: L'heure du changement ?

2015 s'est achevée sur une note d'espoir, espoir d'un plus grand respect de notre planète, espoir d'un monde plus solidaire à travers l'adoption des [ODD](#), espoir d'une meilleure protection des enfants en situation vulnérable, parmi lesquels les enfants privés de famille. 2016 est là, et avec elle l'heure de la concrétisation de ces ambitions.

L'année débute et avec elle l'adoption de bonnes résolutions qui guideront les quelques 360 jours qui s'offrent à nous. Le SSI/CIR vous invite à partager ses bonnes résolutions pour 2016, insufflées par les droits universels de l'enfant que nous nous attelons chaque jour à diffuser et mettre en œuvre. Que cette année soit une nouvelle pierre portée à l'édifice de ce monde idéal où chaque enfant grandirait dans un environnement familial aimant et propice à la réalisation de son potentiel unique et sans limites.

Une bonne dose de courage

Et si 2016 devenait l'année où l'on ose les changements ? Si elle devenait l'année des réformes tant attendues dans de nombreux coins du monde pour rendre les systèmes de protection de l'enfance plus proches des besoins des enfants séparés de leur famille ou en risque de l'être ? Plusieurs pays tels que l'Espagne, le Bénin, l'Indonésie, pour ne citer qu'eux, se sont engagés dans cette voie. Reste à poursuivre ces efforts notamment grâce à un engagement politique à la fois immédiat et sur le long terme. Encourageons le législateur à acter dans les lois de l'enfance les évolutions auxquelles nos sociétés doivent faire face dans un respect permanent des droits de l'enfant, y compris des jeunes ayant atteint l'âge de quitter les structures d'accueil (voir p.4). Encourageons les décideurs politiques à écouter la voix des enfants et à

accompagner chacune de leurs décisions des ressources financières et humaines adéquates (voir bulletin décembre 2015). Poursuivons sans relâche nos efforts de plaidoyer et d'actions afin notamment que chaque enfant puisse accéder à son histoire lorsqu'il en émet le souhait et le besoin (voir p.6 et p.10). Multiplions les conférences sur le droit de tous les enfants à une protection familiale permanente comme celle que le SSI est en train d'organiser dans le cadre du 7^{ème} anniversaire des Lignes Directrices relatives à la protection de remplacement pour les enfants, en collaboration avec de nombreux partenaires¹, ou encore la première conférence nationale sur la famille annoncée par la Chine².

Un sens accru des responsabilités

Soyons les acteurs du changement et honorons chacun, depuis la place où nous nous trouvons, nos responsabilités individuelles et collectives face aux enfants de ce monde et à leurs familles. Agissons ainsi pour identifier les causes susceptibles de conduire une mère et/ou un père à abandonner son enfant et y remédier (voir p.7). Contribuons au soutien nécessaire à la construction des familles et au renforcement de leurs compétences en s'inspirant du travail mené dans certains pays pour accompagner la rencontre entre les parents adoptifs et leur enfant adopté et le tissage des premiers liens (voir bulletin n°193 de 2015 et prochain bulletin). Veillons ainsi à ce que nous tous - professionnels

impliqués dans l'accompagnement des familles qui accueillent un enfant - soyons à la fois empathiques et dûment formés et outillés (voir p.8).

L'éthique à l'ordre du jour

A l'heure où les stratégies politiques se précisent tant en matière d'adoption internationale que d'accueil des enfants non accompagnés ou séparés (ENA), il est légitime de s'interroger sur la place laissée à l'éthique et au respect des normes internationales par les pays. Si des limites plus claires doivent parfois être posées concernant l'adoption internationale pour s'assurer que seuls les enfants en capacité de bénéficier d'une adoption internationale soient déclarés adoptables, et que seules les familles compétentes pour accueillir des enfants dont les profils sont de plus en plus complexes soient déclarées aptes et accompagnées en conséquence, il n'en va pas de même pour les ENA. Contrairement au nombre des adoptions internationales qui ne cesse de décroître, le nombre

des ENA en besoin de protection lui ne cesse de croître. N'est-il pas l'heure dans ce domaine de lever certaines limites et d'accompagner les solutions concrètes déjà existantes sur le terrain d'une volonté politique à ce jour bien lacunaire? (voir p.12) Un bon début serait la diffusion et la mise en œuvre des principes clés récemment publiés par un groupe d'agences internationales (voir p.3) en vue de garantir à tout ENA une protection à la hauteur de ses besoins.

Le SSI/CIR se réjouit de mettre toute son énergie, son savoir et ses compétences au profit de ces bonnes résolutions et, à vos côtés, de répondre à chacune d'entre elles par l'adoption de mesures concrètes tout au long de cette année. Faisons de 2016 une année à la hauteur de nos ambitions !

L'équipe du SSI/CIR
Janvier 2016

